

portant nomination de M. Pierre Ahlinvi COMLAN, Administrateur Civil, en qualité de Directeur Général de la Société Nationale pour le Tourisme et l'Hôtellerie (SO. NA. THO.)

Le /-ONSEIL /-RESIDENTIEL,

VU la déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 71_149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret n° 72-41 du 17 Février 1972, portant création de la Société Nationale pour le Tourisme et l'Hôtellerie (SONATHO)
SUR Proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;
Le Conseil des Ministres entendu,

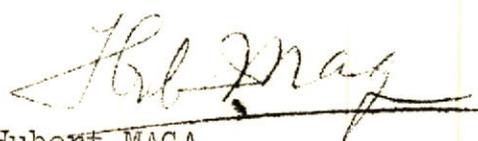
SECRET

Article 1er. - M. Pierre Ahlinvi COMLAN, Administrateur Civil 2^e classe, 3^eme échelon, est nommé Directeur Général de la Société Nationale pour le Tourisme et l'Hôtellerie (SONATHO).

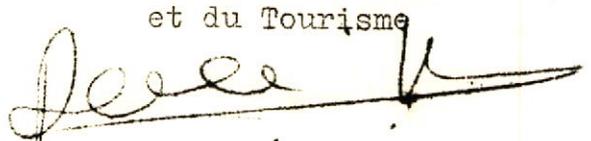
Article 2. - Le présent décret aura effet pour compter de la prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT à COTONOU, le 30 mai 1972

Par le Conseil Présidentiel


Signé Hubert MAGA

Le Ministre de l'Information
et du Tourisme

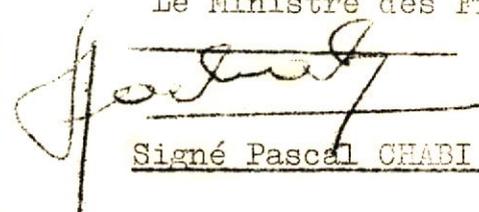

Théophile PAOLETTI


Signé : Justin AHOADEGBE_TOMETIN

Signé : 

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances


Pascal CHABI KAO

Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - IAA 1
DCEP-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DBP 2 - DGAJL-Dtton Stat. 4
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 -